COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLEES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 12 JUILLET 2017

Etaient Présents, 49 titulaires, 7 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires:

Paule BERGES, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, France JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET. Bernard AURISSET. Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, , Jean-Jacques DALL'ACQUA. Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, Bernard UTHURRY Marvlise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE.

MARQUEZE

Pouvoirs:	André BERNOS	à	Jean-Pierre TERUEL
		—	

Guy BONPAS-BERNET à Jean-Claude COSTE Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET Sandrine HIRSCHINGER à Bernard AURISSET

Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR Jean-Jacques DALL'ACQUA Jacques NAYA à

Maylis DEL PIANTA Denise MICHAUT à

Le 2 5 JUIL. 2017 Henriette BONNET à Michel ADAM

David CORBIN à Aracéli TECHNIQUE

SOUS - PREFECTURE André LABARTHE à Maïté POTIN **OLORON Ste MARIE** Pierre ARTIGUET David MIRANDE à

Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Suppléants : Michel NAVAILLES suppléant de Bernard MORA

> Thérèse LASMARRIGUES-MARQUIS suppléante de Alain TEULADE Jean-Yves OLYMPIE suppléant de Elisabeth MEDARD Pierre MIQUEU-LAHORGUE suppléant de Claude LACOUR Annie REBOLLE suppléante de Jean-Michel IDOIPE Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE Marie Annie FOURNIER Suppléante de Dominique LAGRAVE

Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Absents:

Marianne PAPAREMBORDE, Gérard LEPRETRE (excusé), Rosine CARDON

(excusée), Pierre SERENA, Didier CASTERES, Gérard BURS, (excusé)

RAPPORT N° 170712-07-FIN-

COMPLEMENTS DE SUBVENTIONS A TITRE EXCEPTIONNEL

M. SOUMET rappelle que par délibération en date du 13 Avril 2017, notre collectivité a validé l'ensemble des subventions pouvant être versées au titre de l'exercice 2017, et notamment en faveur de deux associations qui gèrent des structures, par délégation, dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes à savoir, la crèche les Poquetets et l'ALSH les Eterlous en Aspe.

Or, de manière argumentée, ces deux associations ont sollicité des subventions complémentaires :

LES POQUETETS:

Le montant alloué était de 40 000€, identique à celui de 2016.

L'association a fait parvenir une demande de subvention exceptionnelle en faisant état d'un déficit sur le budget 2016 lié essentiellement à une augmentation des dépenses suite à la révision des « pesées » des postes (évolution des carrières) conformément à la convention collective. (Il est à noter que la CAF a accompagné transitoirement la mise en place obligatoire de cette convention par une subvention spécifique de façon dégressive jusqu'en 2014).

L'association a sollicité une aide à part égale auprès de la CAF et de l'intercommunalité d'un montant de **10 865 €** pour chaque entité.

La CAF a fait savoir qu'elle ne donnera suite à cette demande qu'à la condition que la Communauté de Communes intervienne également.

Parallèlement la crèche recherche une solution avec le service départemental de la Protection Maternelle et Infantile pour pouvoir optimiser la fréquentation par le biais d'une évolution de l'agrément (15 places à ce jour). Toutefois, il est à noter que les fluctuations de la fréquentation sont essentiellement liées à un déficit de demandes. A l'échelle du territoire de la vallée d'Aspe, les besoins sont très variables d'une année sur l'autre.

Le taux d'occupation est un facteur qui impacte directement les financements de la structure. Il sera sans doute nécessaire d'adapter chaque année le montant de la subvention de fonctionnement au regard des évolutions de la fréquentation, compte tenu de la spécificité du territoire.

LES ETERLOUS:

SOUS - PREFECTURE OLORON Ste MARIE

2 5 IUIL, 2017

Le

Le montant alloué était de 27 000 €. Mais il ne comprenait pas les actions en faveur des 12/15 ans. Pour mener à bien le plan d'actions annuel, il est proposé d'allouer une subvention complémentaire de **2 665 €.**

Ces modifications d'allocations peuvent être supportées dans l'enveloppe des subventions 2017, sans rajouter de crédit supplémentaire.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** d'allouer des subventions complémentaires exceptionnelles aux associations susvisées.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 12 juillet 2017

Suivent les signatures

Affiché le Slong

Le Président

Daniel LACRAMPE

REPUBLION FRANÇAISE REPUBLION FRANÇAISE REPUBLION FRANÇAISE RES MISSING FOR PROPERTY OF THE PR

REÇU

Le 25 JUIL. 2017

SOUS - PREFECTURE OLORON Ste MARIE